

# REPUBLIQUE FRANCAISE

## MAIRIE DE SAINT-PAUL-LA-COSTE

### COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 04 février 2022

**Personnes présentes** : Adrien Chapon, Edith Glardon, Christian Foulc, Jean Pierre Marca, Muriel Roudil, Tristan Breem, Philippe Boulze, , Bastien Roquier, Pristina Séguier, Frédéric Sylvain.

**Personnes absentes** : Nathalie Pichon (pas de procuration de vote).

**Secrétaire de Séance** : *Edith Glardon*

#### **CONSEIL MUNICIPAL** : ouverture de la séance à 19h51

*Approbation du compte rendu de la dernière séance du conseil municipal (08/12/2021)*

#### **1 - Délibération concernant le groupement de commandes entre les 42 communes d'Alès Agglomération en vue de la passation d'un marché de prestations de services de contrôle de poteaux d'incendie :**

Pour répondre à une économie d'échelle, un groupement de commandes pour la passation d'un marché de prestations de contrôles de poteaux incendie doit être acté par convention. Cette convention définira les modalités de fonctionnement pour la bonne exécution des prestations de contrôle de poteaux incendie.

**Le conseil vote à l'unanimité cette délibération**

*Voir délibération 2022 D001*

#### **2 – Délibération concernant les taux de la Taxe d'aménagement (TA) :**

La taxe d'aménagement, créée le 1er mars 2012, est perçue par les collectivités locales (commune, département et région). Elle est payée par tout particulier ou professionnel qui entreprend, dans un bâtiment ou sur une propriété, des travaux soumis à une autorisation d'urbanisme.

Le conseil municipal décide de reconduire la Taxe d'Aménagement existante au taux de 5% pour l'ensemble du territoire communal.

**Le conseil vote à la majorité des voix le contenu de cette délibération**

**Contre : 1**

**Abstentions : 0**

**Pour : 10**

*Voir délibération 2022 D002*

#### **3 – Délibération concernant les fonds de concours 2021 (à demander avant le 08/02/2022) :**

Le Maire demande l'autorisation au conseil d'engager un dossier de demande de financement sur les fonds de concours d'Alès Agglomération pour la reconstruction et le confortement des murs de soutènement de voiries, en particulier sur la route de Careneuve et le chemin du Villaret (risques d'effondrement imminents). Plusieurs devis ont été faits. Le montant global sera de l'ordre de 46 358 € HT. Les fonds de concours peuvent financer jusqu'à 49% du reste à charge pour la commune.

**Le conseil vote à l'unanimité cette délibération**

*Voir délibération 2022 D003*

#### **4 – Délibération concernant la DETR 2022 :**

Une demande de financement, la « Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux » avait été faite le 8 novembre 2021, concernant les travaux de mise en sécurité du cheminement piétons entre le site du cimetière et le quartier de l'église, proposé par le cabinet AMEVIA. Cette demande de financement doit être renouvelée sur l'exercice 2022 (et non 2021) : elle concerne une dépense prévisionnelle des travaux estimée à 67 879.50 HT plus le coût de la maîtrise d'œuvre, 4 751.56 €, pour un total de 72 631.06 € HT

#### **Le conseil vote à l'unanimité cette délibération**

*Voir délibération 2022 D004*

#### **5 – Délibération concernant les travaux réalisés par le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard (SMEG) :**

Dans le cadre des travaux de renforcement du réseau BTA sur le quartier de Guillem (tranche 2), la solution proposée par le SMEG est le passage d'une partie du réseau en souterrain, accompagnée de divers travaux sur le réseau aérien, avec la reprise de l'ensemble des branchements existants.

Après lecture de la définition sommaire du projet, le Maire demande au conseil son approbation pour un montant de 50 366.40 € HT ; le projet est approuvé pour un montant de 50 366.40 HT, sachant que la participation de la commune sera de 0.00 €. Seule une participation financière de 3 167.68 TTC correspondant aux frais d'étude sera exigée, si le projet était abandonné à la demande de la mairie.

#### **Le conseil vote à l'unanimité cette délibération**

*Voir délibération 2022 D005*

#### **6 – Délibération concernant l'achat d'un véhicule type « pick-up » pour réaliser la collecte des encombrants :**

Suite à la nouvelle politique de gestion et de valorisation des déchets de la communauté d'Alès Agglomération, en particulier pour optimiser la collecte des encombrants, Alès Agglomération restitue la compétence concernant la collecte des encombrants aux communes : à cet effet, Alès Agglomération accordera une subvention pour l'achat d'un véhicule approprié à ce nouveau service.

Le Maire demande l'autorisation de faire la demande d'un fond de concours pour l'acquisition d'un véhicule, type « pick-up », sachant qu'il est plafonné à 15 000 €. Par ailleurs une subvention de fonctionnement de 3 000 € sera versée annuellement pour rémunérer ce nouveau service communal.

Le conseil est unanime pour constater la médiocrité du service existant de collecte des encombrants. Une réorganisation devra être mise en place pour cette nouvelle mission ; une information sera faite aux administrés.

#### **Le conseil vote à l'unanimité cette délibération**

*Voir délibération 2022 D 006*

#### **7-8 – Deux délibérations autorisant le Maire à engager plusieurs dépenses :**

- L'achat d'un écran « cinéma » : le projet de séances de cinéma régulières à Saint Paul La Coste prend forme avec Cinéco ; deux citoyens participent déjà aux réunions de programmation des films. Une première projection a eu lieu le samedi 26 février avec une vingtaine d'enfants pour la séance « enfants » et 19 adultes pour la séance « adultes ».

Le Maire propose qu'un véritable écran de cinéma soit installé dans la salle polyvalente. Cet écran pourra servir également à la projection de diaporamas, de films, etc., lors de manifestations culturelles diverses organisées par la commune ou les associations.

- L'achat d'une auto laveuse : ce matériel d'entretien est nécessaire pour le nettoyage des sols de la salle polyvalente et des locaux municipaux. Le montant de l'achat sera approximativement de 3 000 € TTC ; deux devis ainsi que la démonstration du matériel ont été demandés à deux fournisseurs spécialistes de matériel d'entretien d'établissements collectifs.

**Le conseil vote à l'unanimité ces deux délibérations**

*Voir 2 délibérations : 2022 D007 et 2022 D008*

**9 –Une délibération doit être prise autorisant le Maire à prendre un arrêté pour la clôture d'une régie d'avances déjà existante :**

Pour que le Maire puisse prendre un arrêté portant création d'une régie d'avance et de recettes (avec le détail de la nature des dépenses et des recettes, les montants autorisés...), la régie d'avance déjà existante doit être clôturée. Un arrêté du maire doit donc être pris sur la clôture de la régie d'avance actuelle

**Le conseil vote à l'unanimité cette délibération**

*Voir délibération 2022 D009*

*La délibération concernant les conditions de location (contrat de location) et les tarifs de la salle polyvalente est reportée au prochain conseil municipal.*

*La délibération concernant l'adhésion de la commune au CNAS (Comité National d'Action Sociale pour le personnel de la fonction publique territoriale) est reportée au prochain conseil municipal.*

**Monsieur le Maire lève la séance à 21h11**

Pour nous, Mairie de la commune de Saint-Paul-la-Coste

Pour être affiché le 11/02/2022 à la porte de la Mairie conformément à l'article L.2121-25 du Code des Collectivités Territoriales

A Saint-Paul-la-Coste le 11/02/2022